

# Conditions Générales de Location, de Vente et de Services United Rentals S.A.S., Paris, France

## 1. Définitions.

**Conditions Générales** » désigne ces présentes conditions générales de location, de vente et de service, selon le cas.

**Contrat** » désigne le contrat conclu entre United Rentals et le Client, composé des Conditions Générales et le cas échéant, des conditions particulières conclues entre United Rentals et le Client.

**United Rentals** » désigne United Rentals S.A.S., société par actions simplifiée de droit français, dont le siège social est situé au 23, rue du Roule – 75001 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 499 925 857, telle qu'identifiée en première page du présent FF

**Client** » désigne, en qualité de professionnel, la personne ou l'entité identifiée comme telle en première page des conditions particulières, y compris tout représentant de cette entité.

**Équipement** » désigne tout élément ou tous éléments identifiés comme tels en première page des conditions particulières et inclura tous équipements, accessoires, câbles, réservoirs de combustible liquide, injecteurs et autres pièces similaires destinés à être loué par United Rentals au Client.

**Support Spécial** » désigne un support tel que le sable, les graviers, le carbone, les sacs de filtrage, les déversoirs ou tout autre élément de filtration, destiné à être vendu par United Rentals au Client.

**Produit** » désigne tous Equipements et tous Supports Spéciaux.

**Prestations de Services** » désigne toutes prestations de gestion de déchets, d'ingénierie, de mise en place, de mise en fonctionnement, de transport ou de démontage d'un Equipement, destinées à être rendues par United Rentals au Client.

**Usure Reasonnable** » a la signification qui lui est attribuée à l'article 12 ci-dessous.

**Site** » désigne le site du Client identifié comme tel en première page des conditions particulières.

**Dépôt** » désigne l'adresse de United Rentals tel qu'indiqué en première page des conditions particulières.

**Substances Extrêmement Dangereuses** » désigne toute substance qui, seule ou en association, peut présenter un danger immédiat pour l'équipement, l'environnement ou toute personne. L'utilisation de l'équipement en relation avec toute Substance Extrêmement Dangereuse nécessitant un accord écrit préalable spécifique de United Rentals.

**2. Contenu et champ d'application.** Toute commande et/ou fourniture de Produits au titre d'un contrat de location ou de vente, ou tout contrat de Prestations de Services implique l'acceptation sans réserve par le Client de son adhésion pleine et entière aux Conditions Générales qui sont prévues sur tout document du Client, et notamment sur United Rentals, sous conditions générales d'achat, sauf accord dérogatoire exprès de United Rentals. Les Conditions Générales s'appliquent à tout contrat de location, de vente ou de Prestations de Services conclu avec United Rentals, sauf accord spécifique préalable à la commande convenu par écrit entre les parties. En conséquence, le passage d'un contrat de Produits ou de Prestations de Services par le Client emporte l'adhésion sans réserve, de ce dernier, aux Conditions Générales, sauf conditions particulières consenties par écrit par United Rentals, au Client. Tout autre document que les Conditions Générales et notamment catalogues, prospectus, publicités, notices, n'a qu'une valeur informative et indicative, non contractuelle.

Les Conditions Générales sont communiquées à tout Client qui en fait la demande, afin de lui permettre de passer commande auprès de United Rentals. United Rentals se réserve le droit de déroger à certaines clauses des Conditions Générales, en fonction des négociations menées avec le Client, par l'établissement de conditions particulières.

**3. Propriété intellectuelle.** United Rentals demeure seul titulaire des droits de propriété industrielle et intellectuelle liés aux documents techniques, photographes, et autres éléments, produits et services remis ou fournis par United Rentals au Client dans le cadre du Contrat, et doivent lui être rendus à sa demande. Le Client s'engage à ne faire aucun usage de ces documents, techniques, photographes et autres éléments, produits et services susceptible de porter atteinte aux droits de propriété industrielle ou intellectuelle de United Rentals et s'engage à ne les divulguer à aucun tiers.

**4. Habilitation à signer.** Tout individu signant le Contrat déclare et garantit qu'il elle est majeure(e) et dispose de l'autorité et du pouvoir de signer le Contrat au nom et pour le compte du Client.

## 5. Garantie.

**5.1. Garantie des Supports Spéciaux vendus.** United Rentals garantit les Supports Spéciaux vendus au titre de la garantie légale des vices cachés, conformément aux articles 1641 et suivants du Code de Commerce. Sans préjudice de ces dispositions, il est expressément convenu par l'acceptation par le Client des Conditions Générales que United Rentals n'accorde aucune garantie supplémentaire quant à la qualité marchande des Supports Spéciaux vendus, ni quant à leur adéquation à une tâche ou un besoin particuliers.

**5.2. Garantie des Equipements loués.** Le Client renonce expressément et sans équivoque à l'application des articles 1721 et suivants du Code civil. Il est néanmoins convenu que United Rentals garantit le Client dans les conditions suivantes. L'Equipement loué doit être vérifié par le Client à sa livraison. La dénonciation des défauts existants au moment de la livraison, et après la réception des Produits, devra être formulée par le Client par écrit dans un délai de trois (3) jours francs suivant la livraison sur le Site ou prise de possession au Dépôt de l'Equipement loué. Il est expressément convenu par l'acceptation par le Client des Conditions Générales qu'aucune dénonciation ne sera prise en compte passé ce délai et que le Client ne pourra opposer ces défauts existants dans le cadre d'une demande reconventionnelle ou se défendre à l'occasion d'une action en recouvrement de créances engagée par United Rentals. Le Client devra fournir toute justification quant à la réalité des défauts constatés. United Rentals se réservant le droit de procéder à toute constatation et vérification sur place. A défaut du respect de ces conditions, la responsabilité de United Rentals vis-à-vis du Client, à raison d'un vice ou d'un défaut, ne pourra être mise en cause. Suite à la dénonciation des défauts existants dans les conditions prévues ci-dessus et le cas échéant, à la constatation ou la vérification par United Rentals de l'existence de défauts, United Rentals réparera l'Equipement ou, si un Equipement similaire en état de marche est disponible, le remplacera. Au titre de la présente garantie, United Rentals ne sera tenue que de la réparation ou, le cas échéant, du remplacement sans frais, de l'Equipement loué, sans que le Client puisse prétendre à l'obtention de dommages et intérêts, pour quelque cause que ce soit.

**5.3. Garantie relative aux Prestations de Services.** United Rentals n'est tenu au titre des Prestations de Services que d'une obligation de moyens. Le Client reconnaît par ailleurs expressément et sans équivoque que la responsabilité de United Rentals ne pourra être engagée qu'en cas de faute lourde, en cas de négligence ou de faute de Services. Le Client devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer United Rentals, par écrit, du retard dans l'exécution ou de la mauvaise exécution des Prestations de Services dans un délai maximum de trois (3) jours à compter de la date à laquelle elles auraient dû être réalisées ou de la découverte de la mauvaise exécution. United Rentals exécutera ou fera exécuter les Prestations de Services non-exécutées, ou rectifiera ou fera rectifier, à ses frais exclusifs et selon les modalités adéquatées et agréées par le Client, les Prestations de Services mal exécutées. En tout état de cause, au cas où la responsabilité de United Rentals serait retenue, elle serait limitée au montant hors taxes payé par le Client pour la Prestation de Services.

**6. Indemnité/clause de non-responsabilité/dommages.** Le Client reconnaît et assume tous les risques inhérents au fonctionnement et à l'utilisation qu'il fera de l'Equipement ou du Support Spécial et prendra toutes les précautions nécessaires pour protéger toutes personnes et tous biens de toute blessure et tout dommage pendant qu'il sera en possession de l'Equipement.

United Rentals ne sera pas responsable envers le Client ou des tiers de quelque perte, dommage ou blessure que ce soit (y compris toute perte de profits résultant d'une interruption de l'activité) ou autres dommages particuliers directs ou indirects) causés par, résultant de, ou de toute autre façon (i) liés au Support Spécial, à l'Equipement, à leur exploitation ou utilisation, ou tout défaut ou accident, (ii) liés aux Prestations de Services. Le Client accepte de défendre, d'indemniser et de dédommager United Rentals contre toute action en responsabilité, prénotation, perte ou dommage de quelque sorte que ce soit (y compris les frais d'avocat) pour les blessures ou le décès de personnes et les dommages aux biens découlant de la formation à, l'utilisation, l'entretien, l'exploitation, la possession, ou la location de l'Equipement, ou découlant de l'achat du Support Spécial, quelle que soit la façon dont ils auront été causés.

**7. Réception et inspection de l'Equipement.** Sauf s'il est convenu que le Client prendra possession des Produits au Dépôt, United Rentals ou la personne désignée par United Rentals livrera l'Equipement et/ou le Support Spécial sur le Site. Le Client accepte de ne pas retirer l'Equipement du Site sans l'accord écrit préalable de United Rentals. Il appartient au Client, en cas d'arrivée de l'Equipement, de défaut des Supports Spéciaux ou de manquants, d'effectuer toutes les réserves nécessaires auprès de United Rentals lors de la prise de possession des Produits au Dépôt ou, lors d'une livraison, auprès du transporteur sur le Site. Le Client reconnaît que, bien que l'Equipement ait, avant livraison, été nettoyé selon les procédures habituelles de United Rentals, ce dernier ne garantit pas que l'Equipement soit entièrement vide de tous contaminants, en l'absence d'un accord écrit séparé spécifique stipulant le contraire, et le Client accepte l'Equipement en l'état au moment de la livraison. Le Client accepte réception d'instructions adaptées quant à l'exploitation et à l'entretien de l'Equipement et des tarifs en vigueur de United Rentals. Le Client atteste également qu'il connaît le fonctionnement et l'utilisation corrects de chaque élément de l'Equipement et du Support Spécial et qu'il a inspecté ou inspectera toutes les attaches, boulons, chaînes de sécurité, pièces d'atelage, pièces soudées et autres dispositifs et matériels utilisés pour lier l'Equipement au véhicule tracteur du Client, le cas échéant ; United Rentals ne sera responsable d'aucun dommage au véhicule tracteur du Client causé par l'Equipement. United Rentals, qui conserve la propriété de l'Equipement pendant la durée de la location, ne sera responsable des dommages causés par le résultat de son utilisation, ni responsable de leur traitement, lequel doit être assuré par le Client, en conformité avec les lois et réglementations en vigueur.

**8. Utilisation de l'Equipement.** Le Client n'utilisera, ni n'autorisera quiconque à utiliser, l'Equipement : (a) à des fins illégales ou d'une manière illégale, (b) sans permis, si cela est exigé par la législation et la réglementation applicables, ou (c) dans une qualification pour le faire fonctionner. Le Client accepte, à ses frais exclusifs, de se conformer à toutes législations et réglementations applicables (notamment les législations et réglementations liées à la sécurité des employés) et toutes autres lois, règlements ou permis, y compris ceux concernant le déversement de l'eau traitée, l'élimination des déchets ou des Supports Spéciaux usagés ou autres matériaux usagés, et concernant la sécurité, la gestion du trafic et les intersections liées à ou pouvant s'appliquer à l'utilisation de l'Equipement. Le Client s'engage à ce que l'Equipement soit uniquement utilisé dans le cours normal de ses activités, et seulement pour ce qui concerne les marchandises, et à d'autres limitations de l'Equipement. Le Client conservera l'Equipement en bon état de marche et de

fonctionnement, sous la seule réserve de l'Usure Reasonnable. Le Client accepte d'entretenir et de prendre correctement soin de l'Equipement et, en outre, de protéger la santé et la sécurité des personnes en contact avec l'Equipement. Le Client s'engage à vérifier les filtres, l'huile, le niveau des liquides, la pression des pneus, inspecter l'Equipement visuellement régulièrement, de façon appropriée au regard du type d'Equipement concerné et de l'utilisation qu'en fait ou qu'a l'intention d'en faire le Client, et avertir immédiatement United Rentals si l'Equipement a besoin de réparations ou d'entretien. Le Client reconnaît que United Rentals n'a pas la responsabilité d'inspecter l'Equipement tant qu'il est en possession du Client, bien que United Rentals ait le droit, avec l'accord préalable du Client, qui ne pourra lui être refusé sans justification valable, et en étant accompagné par un représentant, mandataire ou employé du Client, de mener une telle inspection, d'arrêter l'usage du Client de cet équipement et de tester tous contextes où pourraient être à l'intérieur de l'Equipement. Le Client n'introduira ni n'introduira aucun Produit qui pourrait causer des dommages à l'Equipement. Le Client n'utilisera pas l'Equipement pour entreposer ou transporter une Substance Extrêmement Dangereuse à moins qu'un accord complémentaire concernant les Substances Extrêmement Dangereuses ou les substances réglementées ne soit signé et que deux parties aient la location. Si de telles Substances Extrêmement Dangereuses étaient entreposées ou transportées dans l'Equipement, le Client accepte qu'il soit considéré comme en étant responsable et qu'il devra, à première demande, fournir à United Rentals toute l'assistance, l'information et les documents que United Rentals pourrait demander relativement à l'enlèvement de toute Substance Extrêmement Dangereuse ou à l'Equipement à besoin de réparations ou de limiteurs ; le Client s'engage à ne pas toucher ou régler ces dispositifs sans le consentement écrit préalable de United Rentals.

**9. Améliorations ou modifications de l'Equipement.** Le Client ne devra apporter aucun changement ni amélioration à l'Equipement sans l'accord écrit préalable de United Rentals. Toute amélioration de, ou ajouts appliqués à, l'Equipement deviendront immédiatement et demeureront la propriété de United Rentals et le Client transfère par la présente de façon anticipée à United Rentals tout droit de propriété intellectuelle que le Client pourrait revendiquer dans le cadre de ces améliorations ou ajouts. United Rentals se réserve le droit de facturer au Client la suppression de toutes modifications faites pendant la location.

**10. Dysfonctionnement de l'Equipement.** Si l'Equipement devient dangereux, ne fonctionne pas correctement ou doit faire l'objet de réparations, le Client doit immédiatement cesser son utilisation et avertir United Rentals. Si le Client avertit United Rentals d'une exploitation normale, United Rentals réparera l'Equipement ou, si un Equipement de remplacement similaire en état de marche est disponible, le remplacera. Si United Rentals démontre que l'Equipement est rendu inexploitable d'un fait d'une mauvaise utilisation, d'un abus ou d'une négligence, il n'a aucune obligation de remplacer l'Equipement. Le seul dédommagement accordé au Client pour toute panne ou défaut de l'Equipement sera la substitution des sommes dues au titre de la location après le retour de l'Equipement au Dépôt.

**11. Retour de l'Equipement, Equipement endommagé et perdu.** Au terme de la location, le Client retournera l'Equipement dans le même état que lors de sa livraison au Client, vide de tout contenu et propre, exception faite de l'Usure Reasonnable. United Rentals se réserve le droit de facturer toutes les réparations qui pourraient être nécessaires, de même que le nettoyage de l'intérieur et de l'extérieur et l'enlèvement de tout contenu. Le Client sera responsable de tous dommages causés à l'Equipement ou perte de l'Equipement, notamment : (i) les dommages dus au vide ou à la pression ; (ii) l'inflation ou les perturbations dues à une cargaison déséquilibrée ; (iii) la surcharge ; (iv) les dommages internes causés par les effets néfastes d'une cargaison ou d'un mélange de cargaisons, solvants de dégraissage et/ou procédés de nettoyage entrepris par le Client ou sous son autorité ; (v) tout dommage durant le transit vers ou depuis le Client, lorsqu'il est géré par le Client ; (vi) cavitation ; (vii) mauvaise utilisation ; (viii) gel, fonctionnement inadéquat, entretien/lubrification inapproprié, incendie, vol, tempête, averse de grêle, inondation, émeute, insurrection, grève, explosion, collision, dommages lors du chargement et du déchargement. Le Client devra payer à United Rentals le coût raisonnable de transport, de réparation et payer la location de l'Equipement au prix ordinaire de location jusqu'à ce que toutes les réparations aient été effectuées. United Rentals n'aura aucune obligation de commencer les travaux de réparation avant que le Client n'ait payé le prix estimé y afférent. En cas de perte ou de destruction de l'Equipement, ou d'incapacité ou de défaut à retourner l'Equipement à United Rentals quelle qu'en soit la raison, le Client paiera à United Rentals le prix de remplacement intégral en vigueur de l'Equipement en plus du prix intégral de la location spécifique jusqu'à ce que cet Equipement soit remplacé.

**12. Usure raisonnable.** Par Usure Reasonnable de l'Equipement, on entend seulement la détérioration normale de l'Equipement causée par une utilisation habituelle et raisonnable. Les éléments suivants ne seront pas considérés comme de l'Usure Reasonnable : (a) les dommages résultant du manque de lubrification ou de maintien des niveaux d'huile, d'eau, d'air et de pression nécessaires ; (b) les dommages résultant du manque d'entretien ou de maintenance préventive suggérés dans le manuel d'entretien du constructeur ; (c) les dommages résultant de toute collision, retournement ou fonctionnement incorrect, y compris la surcharge ou le dépassement de la capacité nominale de l'Equipement ; (d) les dommages résultant de bosses, plaques, déchirures, tissures ou dessallement de l'Equipement ou de toute partie de celui-ci ; (e) l'usure résultant d'une utilisation au-delà des cycles pour lesquels l'Equipement a été loué ; (f) la cavitation ; (g) le gel ; (h) tout autre dommage résultant de l'Equipement qui n'est pas prévu dans le manuel d'entretien, notamment dans le secteur de la location d'Equipements. Les réparations de l'Equipement prises en charge par le Client seront réalisées exclusivement par un atelier préalablement agréé par United Rentals, à la satisfaction raisonnable de United Rentals et d'une façon qui n'affectera pas négativement l'exploitation, le design du constructeur ou la valeur de l'Equipement.

**13. Retours tardifs.** En cas de retour de l'Equipement par le Client au Dépôt à d'autres heures que les heures d'ouverture habituelles de United Rentals (8:00 – 17:00), le Client accepte de prendre à sa charge tout dommage ou perte de l'Equipement survenant entre le moment où l'Equipement est rendu et l'ouverture suivante de United Rentals.

**14. Durée de la location et tarif.** Les frais de location commencent à courir lorsque l'Equipement quitte le Dépôt et cessent quand l'Equipement y est retourné conformément aux dispositions de l'article 11 ci-dessus. Les frais de location courent également durant les samedis, dimanches et jours fériés. Les frais de transport afférents à la livraison et au retour ainsi qu'à la location de l'Equipement couvert par le Contrat de Location seront conformes au tarif de United Rentals en vigueur. Le tarif de location de United Rentals sera déterminé, après information préalable du Client. Toute modification tarifaire sera automatiquement applicable à la date indiquée sur le nouveau tarif. Les prix sont fixés sur la base du tarif en vigueur au jour de la passation de la commande. Ils s'entendent toujours hors taxes. L'Equipement est facturé au prix de location de base de United Rentals, plus le montant payé par United Rentals et tous frais de manutention et de transport jusqu'à ou à partir du Dépôt ou de tout autre lieu indiqué par United Rentals, sauf spécification contraire du présent contrat, seront payés par le Client.

**15. Dépôt.** Outre le fait d'assurer le paiement du coût de la location, le Client accepte que tout dépôt de loyer constituera une garantie par le Client du plein accomplissement de chacun des termes, engagements et accords souscrits par lui en vertu du Contrat, et qu'en cas de manquement par le Client à ses obligations, le dépôt mentionné ci-dessus viendra en déduction de tous dommages, coûts ou dépenses supportés par United Rentals en conséquence de ce manquement.

**16. Paiement.** Toutes les sommes dues en vertu du présent Contrat devront être réglées en leur totalité lorsque l'un des événements suivants interviendra : l'Equipement de location est retourné à United Rentals, les Supports Spéciaux acquis sont livrés, les Services sont fournis, ou dans les 30 jours suivant l'envoi de la facture de United Rentals au Client si cette date est antérieure. Le Client reconnaît que le paiement portera les frais de location, des honoraires de Prestations de Services ou du prix de vente, le cas échéant, est essentiel aux activités commerciales de United Rentals. Le Client et United Rentals conviennent que sera ajouté à toutes les sommes dues par le Client en vertu du Contrat : - des pénalités pour retard de paiement déterminées par l'application du taux d'intérêt suivant : 3,02 % par mois (36,26 % par an) au montant toutes taxes comprises des sommes en souffrance. Ces pénalités sont exigibles de plein droit et seront offertes portées au débit du compte du Client, sans qu'aucun rappel ni mise en demeure ne soient nécessaires ; et - une indemnité compensatoire forfaitaire de 40 euros, au titre des frais de recouvrement liés au retard de paiement des Supports Spéciaux ou des Prestations de Services. Conformément à l'article L. 441-6 du Code de commerce, lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, United Rentals peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification. United Rentals se réserve la faculté de saisir le tribunal compétent afin que celui-ci fasse passer, en toute insouciance, sous astreinte judiciaire, par jugement de référé, dans le cadre de règlement par le Client avant la date de paiement figurant sur la facture ou dans un délai inférieure à celui mentionné aux Conditions Générales, aucun escoupe ne sera pratiqué.

**17. Défaut de livraison.** Le Client exonère et décharge United Rentals de toute responsabilité ou dommage (y compris les dommages indirects, consécutifs et spécifiques) qui pourraient être causés par le défaut ou l'incapacité de United Rentals à livrer un Equipement ou des Supports Spéciaux, ou à fournir des Prestations de Services à une date et à une heure précises, sauf en cas de faute lourde ou de négligence grave de la part de United Rentals.

**18. Titre/aucune option d'achat/aucun droit de rétention.** A l'exception de la vente des Supports Spéciaux, le Contrat n'entraîne aucune vente ni transfert de la propriété de l'Equipement destiné à la location, qui restera à tout instant celle de United Rentals. À moins d'un accord complémentaire spécifique signé par United Rentals, le Client n'a aucune option d'achat sur l'Equipement loué. Le Client devra conserver l'Equipement libre de toutes inscriptions et autres droits de rétention ou rétentions.

**19. Réserve de propriété.** En cas de vente, le transfert de propriété des Supports Spéciaux est réservé jusqu'à complet paiement du prix de location. Le Client reconnaît qu'il est, en plus et accessoire, même en cas d'octroi de délais de paiement. Toute clause contraire est réputée non écrite. De convention expresse, United Rentals pourra faire jouer les droits qu'il détient au titre de la présente clause de réserve de propriété, pour l'une quelconque des raisons suivantes, sur la base de la propriété de ses biens, y compris les biens détenus conventionnellement présumés être ceux payés, et United Rentals pourra les reprendre ou les revendiquer en dédommagement de toutes ses factures impayées, sans préjudice de son droit de résolution des ventes en cours.

**20. Supports Spéciaux.** Tous les Supports Spéciaux seront réputés acquis en vertu du Contrat en l'état et sans réserve, et ils ne seront pas remboursés après livraison ou

Client. A l'expiration de la période de location, le Client devra viduer et éliminer tous les Supports Spéciaux conformément à la législation applicable. Le Contrat ne prendra pas fin tant que le Client n'aura pas retiré tous les Supports Spéciaux de l'Equipement de filtration. S'il est demandé à United Rentals de transporter des Supports Spéciaux usagés non dangereux vers une installation d'élimination, les Supports Spéciaux usagés non dangereux feront l'objet de tests d'acceptation par l'installation d'élimination, aux frais exclusifs du Client. Le Client devra fournir toute information requise par l'installation d'élimination ou United Rentals relative à la détermination de l'acceptabilité des Supports Spéciaux usagés. L'installation d'élimination pourra procéder périodiquement à de nouveaux tests pour garantir que les Supports Spéciaux usagés sont toujours adaptés à l'élimination. Si les tests des Supports Spéciaux usagés concluent que les Supports Spéciaux usagés ne sont admis par aucune installation d'élimination désignée, la charge supplémentaire d'élimination sera supportée par le Client.

**21. Défalcation.** Si le Client venait à manquer de quelque façon que ce soit à l'exécution, l'observation ou le respect de quelque stipulation du Contrat que ce soit, United Rentals se réserve la possibilité de prendre une ou plusieurs des mesures suivantes : (a) résilier le Contrat ; (b) réclamer le versement immédiat de l'intégralité du loyer dû et entamer une action en justice à cette fin ; (c) reprendre possession de l'Equipement, en tenant le Client redevable de tous les frais de location et autres ; ou (d) poursuivre toutes autres voies de recours ouvertes.

**22. Reprise de Possession de l'Equipement.** Dans l'éventualité d'une quelconque violation des termes et conditions du Contrat ou de toute inobservation de ce dernier par le Client, et du manquement du Client à remédier à cette défaillance sans délai à réception de la notification du manquement par United Rentals, ce dernier peut résilier la location de l'Equipement et, entreprendre toutes actions raisonnablement nécessaires pour reprendre possession de l'Equipement. Le Client renonce à toute réclamation du fait de dommages ou pertes, personnels ou matériels, causées de ce fait, et paiera tous les coûts et frais engagés par United Rentals pour reprendre possession de l'Equipement. Si le Client venait à prétendre qu'un Equipement contient des biens lui appartenant, il devra notifier ce fait par écrit à United Rentals dans un délai de 24 heures après la reprise de l'Equipement par United Rentals. Le défaut de notification dans ce délai de 24 heures vaudra renoncement du Client à se prévaloir de toute demande à l'encontre de United Rentals relativement à tout bien qui se trouvait préférentiellement dans l'Equipement repris.

**23. Couverture d'assurance du Client.** Le Client accepte de mettre en place et de maintenir, à ses frais exclusifs, une assurance appropriée, couvrant les dommages corporels, la responsabilité civile, les dommages matériels et les assurances risques divers couvrant le remplacement intégral de l'Equipement et tout dommage ou dette découlant de la manutention, du transport, de la maintenance, de l'exploitation ou de l'utilisation de l'Equipement jusqu'à sa reprise de possession par United Rentals. Sur demande, le Client devra fournir à United Rentals la preuve de l'existence de cette assurance par un certificat d'assurance établissant clairement la couverture de l'Equipement et nommant United Rentals comme bénéficiaire et assureur supplémentaire, cette assurance et sa preuve devant se conformer aux limites suivantes : (i) en cas de responsabilité pour dommages corporels (décès compris), 1.000.000 EUR par personne et 1.000.000 EUR par occurrence et (ii) dans le cas de responsabilité pour dommages matériels, 1.000.000 EUR par occurrence et sous une forme satisfaisante pour United Rentals. Le certificat d'assurance et la police devront stipuler que United Rentals ne recevra pas de préavis inférieur à trente (30) jours avant toute annulation ou résiliation de l'assurance requise par le présent Contrat.

**24. Force majeure.** Soit considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, les événements indépendants de la volonté des parties, qu'elles ne pouvaient raisonnablement être tenues de prévoir, et qu'elles ne pouvaient raisonnablement éviter ou surmonter, dans la mesure où leur survenance rend totalement impossible l'exécution des obligations.

Soit notamment assimilés à des cas de force majeure ou fortuits déchargés United Rentals de son obligation de livrer dans les délais initialement prévus : les grèves de la totalité ou d'une partie du personnel de United Rentals ou de ses transporteurs habituels, l'incendie, l'inondation, la guerre, les arrêts de production dus à des pannes fortuites, l'impossibilité d'être approvisionné en matière première, les épidémies, les barrières de dégel, les barrages routiers, les grèves ou rupture d'approvisionnement en électricité, ou la rupture d'approvisionnement pour une cause non imputable à United Rentals, ainsi que toute autre cause de rupture d'approvisionnement qui ne serait pas imputable aux autres fournisseurs.

Dans de telles circonstances, United Rentals prévendra le Client par écrit, notamment par télécopie ou courrier électronique, dans les 24 heures de la date de survenance des événements. Le Contrat étant alors suspendu de plein droit sans indemnité, à compter de la date de survenance de l'événement.

Si l'événement venait à durer plus de trente (30) jours à compter de la date de survenance de celui-ci, le Contrat pourra être résilié par la partie la plus diligente, sans qu'aucune des parties puisse prétendre à l'octroi de dommages et intérêts.

Cette résiliation prendra effet à la date de première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception dénonçant le Contrat.

**25. Protection des données personnelles.** United Rentals traite les données personnelles du Client conformément aux lois et règlements en vigueur et à sa politique de protection des données personnelles, qui peut être consultée à l'adresse suivante : <https://www.bakercorp.com/fr/fr/politique-de-confidentialite/c3%a9-de-bakercorp/>

**26. Accord initial/sauf accord.** Le Client constitue l'accord intégral entre le Client et United Rentals. Dans l'éventualité d'un conflit sur les termes de l'accord, le Contrat prévaut. Il n'existe aucune déclaration orale ou autre ou accords qui ne soient pas inclus dans le Contrat. Aucun des droits de United Rentals ou du Client ne peuvent être modifiés et aucune extension des termes du Contrat ne peut être faite autrement que par un écrit, signé à la fois par United Rentals et le Client. L'utilisation du numéro de bon de commande du Client dans le Contrat est aux seules fins de commodité pour le Client. Le Contrat prévaut sur tout bon de commande ou autres dispositions ou formulaires du Client, qu'ils aient été envoyés ou reçus préalablement ou à la suite du Contrat.

**27. Pas de cession, prêt ou sous-location.** Le Client ne devra pas sous-louer, céder ou prêter l'Equipement, et toute action analogue par le Client sera nulle et constituera un manquement au Contrat. Le Client accepte d'utiliser et de conserver l'Equipement sur son Site à moins que United Rentals n'accepte qu'il en aille autrement par écrit.

**28. Autres stipulations.** Le fait pour United Rentals de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses du Contrat ne peut valoir renoncement à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses. Le Client a relu attentivement le Contrat et renonce à tout principe de droit qui interpréterait toute stipulation du présent accord contre United Rentals en sa qualité d'auteur du projet de Contrat. Le Client accepte de payer tous les coûts raisonnables de recouvrement, dépens, frais d'avocat et autres dépenses engagées par United Rentals pour le recouvrement de tous frais dus au titre du Contrat ou en corrélation avec l'exécution de ses termes ou autrement créés avec le Contrat ou l'Equipement ou les Prestations de Services, qu'une procédure judiciaire ait été introduite ou non.

Le Client paiera tous les frais sans réaliser de compensation ni de déduction et renonce à tous droits qu'il pourrait avoir de suspendre le paiement. Le Client accepte que les Tribunaux de Paris, France, auront compétence exclusive et seront considérés comme la juridiction appropriée pour connaître de tout litige relatif au Contrat de Location ou à l'Equipement y afférent, et que le droit français s'y appliquera.

Avertissement Pénal : l'utilisation d'une fausse identité pour obtenir un Equipement ou le défaut de retour de l'Equipement peuvent être considérés comme une infraction pénale soumise à poursuites en application des dispositions du Code pénal.